

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30  
à la salle du Conseil située au  
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-173  
visant à autoriser une marge latérale de 1,32 m pour la reconnaissance  
d'une unité d'habitation accessoire en haut du garage, au  
203 à 209, rue Saint-Joseph, sur le lot 4 159 723.**

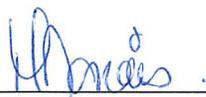
Zone : Mixte (M-2)

La dérogation mineure demandée concerne la marge latérale droite à 1,32 mètre de la ligne du lot pour une unité d'habitation accessoire (UHA).

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres pour une unité d'habitation accessoire. Dans le présent cas, une diminution de 0,68 mètre de la marge latérale est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière